ART. 9 N° 5510

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5510

présenté par Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et par la reconception du système agricole »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à à préciser les leviers d'adaptation et d'atténuation au changement climatique en soulignant qu'en plus des pratiques agroécologiques à promouvoir pour des exploitations plus résilientes, la diversification des ateliers de production et des cultures est également déterminante pour renforcer la résilience d'une exploitation agricole face aux aléas climatiques, économiques et géopolitiques à venir.

Ce sous amendement est notamment inspiré des échanges avec la FNH.